

Partie : Dynamiques, enjeux et pistes d'action

Chapitre : Enjeux

Premiers retours à l'issue de la présentation de l'état des lieux des paysages de l'Ille-et-Vilaine

Les enjeux de paysage relevés par les participants aux ateliers « Enjeux de paysages » par Pays

Enjeux retenus à partir des analyses des paysages de l'Ille-et-Vilaine

© Atlas des paysages d'Ille-et-Vilaine
<http://www.paysages-ille-et-vilaine.fr>
Version : 09/07/2014

Premiers retours à l'issue de la présentation de l'état des lieux des paysages de l'Ille-et-Vilaine

Ce résumé rapporte les principales remarques des participants ayant participé aux sept ateliers « Définition des enjeux » dans le cadre de l'élaboration du présent Atlas des paysages. Après la présentation d'étape du contenu de l'Atlas, des éléments de diagnostic et de dynamiques des paysages, ils ont été invités à réagir à l'état des lieux proposé.

L'outil Atlas des paysages de l'Ille-et-Vilaine

La **définition des paysages** de la Convention Européenne des Paysages de 2000 et son développement éclaire la distinction entre paysage et environnement, et la considération des habitants, en tant qu'observateurs. Elle renvoie au regard de chacun sur ce qui l'environne.

Si les participants [1] s'intéressaient au préalable aux composantes spatiales des paysages, peu avaient envisagé les représentations sociales comme déterminant des paysages et de l'action en termes de paysages. Néanmoins, plusieurs interrogent la perception des habitants du cadre environnemental de leur habitat ou des actions et politique de préservation de paysages.

Attentifs aux résultats de **l'enquête sociologique**, certains questionnent la représentativité de l'échantillon au vu du mode de passation du questionnaire, d'autres proposent d'autres acteurs à interviewer. Le choix de la série de photos étonne parce qu'elle ne présente pas la diversité spatiale de l'Ille-et-Vilaine mais bien la diversité des paysages, tels que perçus par les acteurs du paysage, interviewés en amont de l'élaboration du questionnaire. L'approche sociologique a ici pour but de comprendre les représentations sociales des paysages.

Les participants retiennent **un travail conséquent**, riche, qu'ils sont curieux de découvrir et d'approfondir.

Abordant la réflexion sur les paysages, plusieurs personnes remarquent **son actualité**. Des études paysagères et études environnementales considérant le paysage sont citées ; en premier lieu les différents SCoT, où le traitement des paysages est différencié selon les Pays. Certains observent que les propos au cours de l'atelier croisent ceux d'autres réunions récentes auxquelles ils ont participé (valorisation du bois-énergie, plan de gestion du bocage, gestion des bassins versants, charte paysage, plus rarement PLU).

Considérant l'exposé des intervenants, les participants soulignent qu'ils attendent de l'Atlas des paysages **des clés de lecture des paysages** existants, des composantes d'un paysage en évolution, des déterminants d'un paysage à construire. Aussi, ils s'intéressent aux déterminants « invariants » par unité de paysage. Il leur semble important d'expliquer les évolutions possibles (« acceptables en termes de paysage ») au sein de chaque unité. Ils souhaitent que soient aussi traités les paysages fragilisés, que soient montrés les motifs de fragilisation, et identifiés les paysages particulièrement sensibles.

A la veille de la révision des SCoT, leurs représentants reconnaissent l'intérêt de conforter, approfondir et actualiser, à travers l'Atlas des paysages, l'analyse des paysages à l'échelle des Pays. La mise en ligne en mars prochain de l'ensemble du document correspondrait à leurs calendriers d'élaboration.

Si les représentants du Conseil Général soulignent que l'Atlas des paysages est un document qui n'est pas opposable, les collectivités rencontrées marquent leur intérêt d'un document qui **guide la question des paysages**.

L'**échelle départementale** semble pertinente pour mieux comprendre les recommandations paysagères et considérer son propre projet dans son implication paysagère. Elle est intéressante dès lors que s'exerce une cohérence entre les échelles supra et infra départementales. Aussi, les techniciens et les élus espèrent des données cartographiques

exploitables par les Pays et les communes. Un poster de l'Atlas des paysages de l'Ille-et-Vilaine les intéresse si sa carte peut être rapprochée de chaque Pays.

La présentation d'étape de l'Atlas révèle une véritable démarche et un outil de **sensibilisation au paysage**. Ces derniers mériteraient d'être démultipliés à l'échelle des communautés de communes et des communes. Pour le moment, les acteurs rencontrés considèrent qu'ils ont une capacité d'action sur l'environnement, moins sur les regards portés par les habitants à leur environnement. Aussi, au-delà de la mise en ligne de l'Atlas, ils invitent à **une communication large** (exposition, atelier) afin de sensibiliser les acteurs et les habitants au paysage pour mieux le considérer dans leurs projets.

Le Conseil Général précise que le support de l'Atlas est interactif et se veut un outil dynamique, adapté à l'évolution du paysage et de ses enjeux. Par ailleurs, il souhaite poursuivre la concertation pour travailler, en 2014, sur les pistes d'action. Enfin, si elle n'est pas prévue, une exposition est une bonne suggestion.

Les paysages présents en Ille-et-Vilaine

A la suite de la présentation des principaux éléments issus de l'analyse sociologique, les participants relèvent **la prédominance des éléments de nature** dans la lecture qu'en font ses habitants des paysages de l'Ille-et-Vilaine. Ils considèrent qu'elle est liée à l'importance des espaces agricoles sur le territoire, mais également à la permanence de l'eau et du végétal, associés au temps : temps des loisirs à proximité des canaux ou de la mer, temps qui passe à travers les couleurs des saisons.

Plus souvent visibles **au-delà des agglomérations**, ils soulignent alors l'importance des liaisons (routes, voies ferrées, chemins) et des limites de l'urbanisation (périphérie des agglomérations, entrées de ville). Aussi, c'est dans la mobilité qu'ils leur semblent que l'on peut le plus souvent être en présence de paysages.

Pourtant, le **peu de paysages urbains** (des zones d'habitat, zones industrielles, zones d'activités, infrastructures) dans les représentations sociales rapportées étonnent les participants. Quelques-uns l'expliquent par la sous-représentation, d'autres par la surreprésentation, des urbains, qui fait que l'on admire « la nature » (comme proche ou ailleurs). L'échantillon est cependant représentatif de la répartition urbain / rural de la population sur le territoire départemental.

Certains sont gênés que la notion de paysage renvoie à **une vision positive de l'environnement**. La plupart interrogent la manière de rendre ainsi compte de ce qui nous gêne, de ce que l'on ne veut pas voir, et des enjeux de paysages.

Les grands caractères des paysages de l'Ille-et-Vilaine sont reconnus et peu discutés lors de leur présentation par le paysagiste. La prise en compte de l'environnement urbain en tant que paysage apparaît indispensable, même s'il ne ressort pas en tant que paysage perçu dans l'enquête auprès des habitants.

Les participants relèvent **une similitude entre les limites des unités de paysage et les limites de bassins versants**. Au-delà des reliefs, ils perçoivent une continuité des paysages, puis des séquences, à partir des cours d'eau. Certains ne voient pas la distinction que suppose le découpage par unité entre l'est et l'ouest des rives de la Vilaine. Ils reconnaissent les difficultés de cet exercice, mais observent son intérêt, notamment en rapport avec les échelles administratives de réflexion et d'actions.

Des environnementalistes suggèrent une approche par milieu (la forêt, le marais, ...).

Les unités de paysage décrites à l'oral par Michel Collin ne sont pas discutées. La plupart des participants soulignent des particularités qu'ils identifient comme propres à leur Pays. Ceux **du Pays de Redon et Vilaine et du Pays des Vallons de Vilaine** mettent la Vilaine au centre de la lecture du paysage ; les premiers parlent aussi de l'importance des marais, les seconds soulignent une attractivité de leur territoire qu'ils lient à la qualité des paysages, et s'inquiètent de résistances à le voir changer.

Les participants **du Pays de Vitré-Porte de Bretagne** considèrent des horizons lointains, soutenus par la colline du Tertre au sud du territoire. Certains soulignent la présence des étangs et du barrage de Cantache. Si le nord est plus diversifié, c'est sur la route qui en dessine la limite que s'attarde l'observation du paysage. Principale voie d'entrée sur le département et la région, la RN 157 a tôt fait l'objet d'une étude paysagère et aujourd'hui d'une Charte paysagère.

Ceux **du Pays de Saint-Malo** mettent en avant la diversité du paysage rétro littoral et de l'arrière-pays ; au-delà de la richesse des paysages côtiers. Une personne souligne la particularité de ces derniers ; traditionnellement ouverts, peu bocagers par rapport au reste du département, ils tendent à se fermer avec l'apparition de haies liée à la multiplication de petites parcelles à usage privé individuel.

Les participants **du Pays de Fougères** attirent l'attention sur les noms d'unités en rapport avec les communes (les collines de Saint-Aubin d'Aubigné en partie sur Saint-Aubin-du-Cormier et le Pays de Fougères, le plateau du Coglais qui s'étend jusqu'aux limites de la Manche et de la Mayenne). Ils observent la particularité de leur territoire, dans l'importance des communes multipolarisées et ainsi le peu d'impact de la périurbanisation à propos de l'agriculture.

Ceux **du Pays de Rennes** soulignent l'importance des éléments de relief dans le dessin du paysage territorial. Les participants du **Pays de Brocéliande** abordent en particulier l'arbre, le bocage et la forêt.

Dynamiques des paysages de l'Ille-et-Vilaine

Les dynamiques de paysage rapportées sont issues de l'analyse sociologique des entretiens, de l'enquête par questionnaire et du recueil d'images. Elles sont collectivement commentées avant la réflexion individuelle sur les enjeux de paysages.

Si l'accélération des changements environnementaux sensibilise à la fragilisation des paysages, les participants admettent que le paysage reste **une préoccupation secondaire**, souvent considéré comme le résultat de l'activité de la société. Fréquemment associé aux éléments de nature, il se rapproche des questions environnementales actuelles, principalement liées à l'écologie. Au-delà, certains remarquent qu'une lecture collective de **notre environnement contemporain** fait défaut, alors que les paysages sont discutés dans des projets de développement territoriaux.

Considérant la dynamique de protection et la valorisation de la naturalité des paysages, les élus présents soulignent l'importance de **l'action des collectivités** en la matière. Ils estiment que la qualité des paysages rejoint la qualité environnementale, et nécessite du temps. Ils regrettent que les particuliers se débarrassent trop rapidement de cette préoccupation. Les moyens de **l'entretien des paysages de nature** apparaissent déterminant de leur maintien. Aussi, certains s'inquiètent d'une réglementation qui fige l'exploitation des ressources agro-naturelles. D'autres observent **l'évolution de ces paysages** qu'ils expliquent par l'évolution des outils de production, mais aussi l'évolution des besoins et des pratiques de consommation. **L'importance de l'arbre** dans les paysages de l'Ille-et-Vilaine est soulignée ; les participants le considèrent au centre des paysages de nature à venir, notamment avec le développement du bois-énergie.

L'espace agricole couvre la plus grande superficie du territoire. Si l'agriculture intensive le dessine (avec quelques nuances), l'importance du paysage agricole est emprunt d'une image ancienne et patrimoniale de l'agriculture. Sa pérennisation participe de **l'activité économique** ; elle nécessite de privilégier des produits de consommation et des modes de production. **Le développement périurbain** influence également l'évolution du paysage agricole ; par la proximité d'un marché local qui permet le développement de circuits courts, mais aussi par les contraintes liées au rapprochement des activités agricoles et résidentielles. Les représentants des exploitants agricoles interrogent **la visibilité des actions récentes**, liées aux mesures agroenvironnementales et aux recommandations paysagères. Les participants rencontrés s'inquiètent de l'accroissement de **l'artificialisation des sols et de la déprise agricole** qui concourt à la fermeture de certains espaces ; mettant en jeu la préservation de la qualité écologique et des fenêtres paysagères des sites.

La recherche de paysages urbains comme dynamique est particulièrement commentée. Le peu d'éléments urbains rapportés par les regards d'habitants sur les paysages de l'Ille-et-Vilaine, l'extension urbaine qui se conjugue avec la banalisation de la périphérie des agglomérations et la standardisation des architectures urbaines, participent d'**une dégradation du paysage**. Si les outils de planification et de réglementation tentent de mieux maîtriser le développement urbain, ils restent insuffisant sur cette question. Ainsi, l'aspiration à la maison individuelle avec jardin reste le modèle auquel on se réfère et l'aménagement se réfléchit sur un plan plat et par zone. Considérant l'intégration paysagère des constructions à venir, les personnes rencontrées relèvent **les repères du paysage urbain existants**, le patrimoine bâti et le bourg-village, et estiment nécessaire une protection mieux adaptée à leur valorisation. Ils interrogent la pérennité **des nouvelles formes urbaines**, aujourd'hui visibles dans les communes autour de Rennes. Les élus, soucieux d'**un rapprochement de l'urbanisation des éléments de nature**, rapportent également le développement des chemins et circuits.

Le paysage apparaît comme une valeur du territoire. Il participe du cadre de vie, et constitue un élément identitaire. Beaucoup le considèrent pour **parler de leur territoire**. Cependant, la patrimonialisation des paysages vise essentiellement des paysages de nature ou de bâtis anciens. Délaissant **l'environnement contemporain**, elle préserve des sites paysagers, à côté des espaces d'activités (économique et résidentielle) qui se développent. Malgré l'existence d'outils de planification et de réglementation tant pour la préservation que pour l'évolution des paysages, les recommandations paysagères et les réglementations environnementales ne suffisent pas à **rendre lisibles les enjeux de paysage** pour les considérer dans les phases de réalisation des projets.

Pour ce qui est des dynamiques liées aux pratiques de paysages, les participants mettent en avant **les aménagements** qui facilitent aujourd'hui les pratiques de plein-air. Ils participent de la qualité du cadre de vie, en offrant des ouvertures sur les paysages de nature. Alors que ces derniers sont associés à la campagne, c'est au plus près des grandes agglomérations que ces aménagements sont les plus remarquables. Favorisant les déplacements doux, il s'agit de « profiter du paysage » ; aussi, quelques nouveaux circuits invitent à découvrir et apprécier également **le paysage urbain**. La valorisation de l'espace résidentiel et le développement de la mobilité, résidentielle et journalière, sont peu commentés. Les participants s'intéressent à **une culture des paysages** en soulignant la nécessité d'une meilleure connaissance des paysages pour s'intéresser à leurs évolutions.

[1] 82 personnes ont participé aux ateliers proposés dans les 7 Pays du département. Le Pays de Saint-Malo a compté le plus de participants. Ces petits groupes ont bien participé ; les formes autour d'une table ou avec quelques chaises ont été particulièrement propices à l'échange. 35 % des participants représentaient une commune, 18 % un Pays et 15 % une communauté de communes. Au-delà étaient présents en plus grand nombre des environnementalistes, des personnes du Conseil Général, des représentants de chambres consulaires (Chambre d'Agriculture et CCI).

Les enjeux de paysage relevés par les participants aux ateliers « Enjeux de paysages » par Pays

Dans le cadre des ateliers organisés par pays, à l'issue de la présentation de l'Atlas des paysages et de l'exposé sur l'état des lieux des paysages de l'Ille-et-Vilaine et des remarques des participants, ces derniers sont invités à noter sur papier, deux ou trois enjeux de paysage qui leur semblent importants à l'échelle du département, ou particulier à leur Pays. Voici une synthèse de leurs écrits.

Six thématiques d'enjeux sont reprises de façon logique à partir des six dynamiques abordées.

L'urbanisation

C'est le principal thème rapporté en termes d'enjeux de paysage. Les participants s'inquiètent d'une **consommation excessive de l'espace** et d'une **banalisation des paysages** par l'urbanisation liée au maintien des zones pavillonnaires et des zones d'activités, à la standardisation des formes et architectures urbaines, qui conduiraient à la perte d'identité des communes.

Ils considèrent **l'intégration urbaine dans le paysage existant**. Si la plupart s'inquiètent de minimiser l'impact de l'urbanisation, certains questionnent le fait d'assumer l'urbanisation comme élément de paysage, comme esthétique propre. Alors qu'une personne parle d'action paysagère de réparation dans les espaces construits, plusieurs considèrent **des paysages urbains à inventer** dans la tension entre densité et qualité du cadre de vie, et la diversification des fonctions de l'espace.

Certains soulignent l'importance de la valorisation du patrimoine architectural et urbanistique, d'autres interrogent l'évolution des liens entre espace urbain et espace rural.

L'importance des paysages agricoles

Certains rappellent **l'importance des paysages agricoles comme enjeu**, l'incidence des pratiques et des types de productions agricoles sur les paysages du département. Ces paysages sont associés à **la présence du bocage** (à l'exception du littoral du Pays de Saint-Malo). Fragilisé, celui-ci reste une priorité d'actions écologique et paysagère (surtout évoquée par les Pays de Rennes et de Brocéliande). Quelques-uns souhaiteraient une évaluation de **l'incidence de la modernisation de l'agriculture sur ses paysages**.

La protection et valorisation de la naturalité des paysages

La sensibilité au lien entre culture et nature révèle la qualité du cadre de vie et de l'activité humaine. Aussi, certains retiennent l'importance de l'accessibilité en même temps que la préservation des sites naturels.

La patrimonialisation des paysages

Plusieurs personnes soulignent que **les paysages patrimoniaux**, se distinguant des paysages contemporains, sont à préserver. Leur mise en valeur passe par leur entretien. **La considération du caractère évolutif** des paysages est également citée comme un enjeu ; notamment pour en permettre les usages et l'évolution des représentations. La valorisation des paysages est aussi associée à **la valorisation économique des ressources locales**.

Les pratiques de paysages

Quelques-uns évoquent **l'accessibilité des paysages**. Certains considèrent les espaces de nature comme garant d'une qualité du cadre de vie, d'autres interrogent les risques de ségrégation sociale et de perte d'identité liée à la distanciation de ces espaces, dans un environnement aux formes urbaines uniformisées.

La fragilisation des paysages

La fragilisation des paysages est citée comme un enjeu. La prédominance des paysages de nature rappelle **le lien avec les enjeux environnementaux. Une meilleure**

connaissance est nécessaire pour valoriser les paysages actuels. A cette fin, l'Atlas est vu comme un outil intéressant de communication et de formation aux paysages. Plusieurs personnes notent l'importance de conduire les changements environnementaux avec **une préoccupation paysagère**. Une personne relève l'intérêt de rapprocher les dynamiques de paysage des dynamiques de territoire pour questionner la cohérence de son projet de développement.

Enjeux retenus à partir des analyses des paysages de l'Ille-et-Vilaine

Les six dynamiques des paysages relevées marquent l'actualité de la question des paysages. Dans un contexte où l'évolution de notre environnement s'accélère, où notre rapport au temps et à l'espace est lui aussi bousculé, le paysage s'inscrit comme un repère nécessaire.

Il participe de la qualité écologique de notre environnement. Il est un facteur d'appropriation du territoire où nous vivons. Enfin, il est un vecteur d'attractivité résidentielle et économique du département.

Au vu de l'état et des dynamiques des paysages, qu'est-ce qui est en jeu pour l'Ille-et-Vilaine ? Avant d'envisager les actions pour la valorisation des paysages, nous relevons ici six principaux enjeux, c'est-à-dire des éléments existants déterminant du devenir des paysages du département, sur lesquels il est possible et pertinent d'agir.

L'évolution des paysages de l'Ille-et-Vilaine

L'écart entre paysage et environnement

L'accélération du développement urbain au cours des dernières décennies entraîne une transformation du cadre environnemental, qui l'éloigne des représentations paysagères. En effet, le paysage de l'Ille-et-Vilaine, tel qu'il est aujourd'hui perçu, délaisse les éléments contemporains pour ne retenir que les éléments patrimoniaux, naturels ou bâtis, qui composent cet environnement.

L'enjeu est l'écart entre les représentations de cet environnement et ce qu'il est. Il s'agit autant de considérer les éléments contemporains dans la définition du paysage départemental que de renforcer les fonctions des éléments patrimoniaux dans la dynamique du territoire.

Le maintien de paysages identitaires

Les éléments patrimoniaux marquent le caractère identitaire des paysages de l'Ille-et-Vilaine, parce qu'ils parlent de ses territoires. Au-delà, l'environnement contemporain et ses représentations tendent à ne plus refléter de lieux particuliers.

Le bâti et les formes urbaines semblent partout les mêmes. Les représentations sont globalisées par les médias et la promotion touristique. Les expériences environnementales sont dispersées du fait de la mobilité accrue des brétiliens.

Aussi, les paysages risquent de perdre leur caractère identitaire en se distançant de l'espace tel qu'il est conçu et vécu.

Un paysage de la dynamique de l'Ille-et-Vilaine

L'Ille-et-Vilaine est caractérisé par sa dynamique, démographique, économique et urbanistique ; illustrée par son développement périurbain.

S'ils révèlent les aménités appréciées par l'ensemble des brétiliens, ses paysages sont, eux, empreints de nostalgie et morcelés.

L'enjeu est que les paysages rendent aussi compte de l'unité et la vitalité du territoire.

La valeur de paysages construits

La reconnaissance de paysages de nature

La nature, racontée par la plupart des brétiliens rencontrés, est dissociée de la présence et du regard de l'homme. Sa fragilité incite à isoler ses milieux pour les préserver. Pourtant, les espaces dont les ressources naturelles ne sont plus exploitées, de même que les espaces éloignés des habitants, tendent à s'appauvrir ; ils deviennent monotones et se ferment à la biodiversité.

L'enjeu est la reconnaissance des paysages de nature, construits, exploités, et admirés par l'homme, afin d'en garantir la pérennité.

La valorisation de l'économie des paysages

La construction, la gestion et l'entretien des paysages participent d'une économie peu reconnue. La valeur ajoutée liée aux paysages n'est que rarement mesurée (ou simplement pas associée au paysage). Aussi, ceux qui en ont la charge y associent un coût jugé toujours trop important. Les actions paysagères sont dépréciées, et les contraintes réglementaires liées aux paysages sont négligées.

L'enjeu est la prise en compte de l'économie liée aux paysages.

Le renforcement du lien entre le développement économique et le territoire départemental

Le paysage rapportant la dynamique économique du territoire aujourd'hui fait défaut. Les grandes parcelles de culture ne correspondent plus au paysage agricole perçu. Les zones d'activités, industrielles, artisanales ou commerciales, n'ont plus valeur de vitrines de la dynamique des territoires. Les voies de communication, fermées sur elles-mêmes, ne donnent plus autant à voir les territoires qu'elles traversent.

Les différents projets paysagers ne parviennent pas à encrer ces sites et infrastructures en un lieu. Cette image renvoie à la permanence d'un système économique affranchi de son environnement.

L'enjeu est le renforcement du lien entre la dynamique économique et le territoire départemental.

Le renouveau des paysages urbains

Standardisation et banalisation : une poursuite de la standardisation des formes urbaines au risque d'une banalisation accrue

Le périurbain attire. Ce modèle de développement porte en lui la réponse à un double désir, celui de la propriété de logement individuel et celui de nature, de campagne. Pour autant ce modèle de développement qui se caractérise par la consommation de territoires multiples (territoire des loisirs, des commerces, du travail, du logement) permise par une mobilité individuelle facilitée est associé aux images de banalité des espaces produits, de standardisation des réponses urbaines, d'une réduction des espaces naturels et agricoles.

A la satisfaction des deux désirs mentionnés, propriété et nature, s'ajoute celle des communes qui y ont trouvé leur principal levier de développement. Rompre avec le modèle périurbain massivement engagé depuis une cinquantaine d'années ne risque-t-il pas de sonner le glas de leur attractivité ?

L'enjeu est ici celui du modèle de développement départemental. Alors que le département ne compte qu'un nombre limité de communes très urbanisées telles Rennes, Vitré ou Redon, faut-il rompre avec le périurbain comme principe de croissance répartie ou faut-il rompre avec les paysages du périurbain ?

Le périurbain n'est pas uniquement centré sur le logement. Les équipements, les services, le commerce, les infrastructures, l'économie, les loisirs sont des moteurs d'occupation des sols. Toutefois, le logement est le moteur premier du développement des territoires. Le modèle périurbain est intimement lié à celui du pavillon comme réponse à l'idéal-type confondu d'ascension sociale et de propriété. Ce modèle n'a pas évolué depuis quarante ans. Les quelques évolutions ne concernent souvent que des catégories socioprofessionnelles élevées, telles les maisons sur les toits des immeubles rennais. L'enjeu du périurbain est un double enjeu de modèle architectural répondant aux aspirations connues et d'évolutions de ces aspirations.

L'intégration urbaine dans les paysages existants

Le tissu urbain, tant résidentiel que d'activité n'a pas été et n'est toujours pas perçu comme du paysage par la très grande majorité de la population. Le périurbain serait ainsi un vaste espace hors paysage.

Faire accepter le tissu urbanisé comme un paysage est un enjeu majeur qui interroge tant les regards sur les tissus existants que les pratiques des concepteurs et aménageurs des tissus à projeter.

En parallèle de cet enjeu de reconnaissance s'ajoute celui d'affirmation de l'urbain, quel que soit sa nature, comme une valeur positive. Le projet urbain n'est pas à considérer comme un

facteur de risques paysagers, conduisant au motif d'une intégration dans le paysage, soit à une dilution de l'urbain dans le paysage soit à une dissimulation par des éléments de nature. L'enjeu d'intégration urbaine est un enjeu d'architecture. L'architecture est la grande absente du périurbain marqué par les modèles redondants du pavillon et de « la boîte à chaussures » comme réponse à l'idéal soit de propriété résidentielle soit d'activité. Ce manque d'architecture ne porte pas que sur la construction mais aussi sur la réflexion préalable à celle-ci qui établit un dialogue entre le site et l'objet à construire et fait de l'acte de bâtir un acte de paysage.

L'effacement des frontières entre l'urbain et le rural

Le périurbain a fait glisser de la ville à la campagne, les signes distinctifs de ce qu'était la ville lorsque la campagne n'était ponctuée que de bourgs ruraux et n'était principalement animée que par l'économie agricole. Les enseignes de restauration rapide, les grandes surfaces commerciales, les commerces de confort et non plus de nécessité, les cinémas et autres médiathèques ont investi le champ du périurbain.

A ceci s'ajoute l'extension des tissus qui réduit les inter-distances entre aires urbanisées et l'intensité des paysages de campagne. L'effacement des paysages de campagne est un enjeu fort du périurbain. Il porte un enjeu de limite (le lieu, la nature, les usages de cette limite) et un enjeu de contenu et de sens des vides entre aires urbanisées.

La densification des tissus urbains, un enjeu de paysage.

Le tissu périurbain est lâche. Sa consommation d'espace est jugée excessive aujourd'hui. Aux espaces résidentiels mais aussi économiques du périurbain, sont associés désormais l'idée que ce foncier peu dense est à considérer comme un gisement à capitaliser en priorité.

La capitalisation de ce foncier, mise en application, se traduit par une densification. Celle-ci perturbe puisqu'elle peut conduire à proposer des motifs paysagers non usuels et peut se traduire par des modifications sociales notables (rajeunissement de la population, programmation de logements sociaux...).

La densification des couronnes pavillonnaires banalisées, des zones d'activités sans identité, des centres bourgs affaiblis, avec ou sans renouvellement urbain, est un enjeu de paysage. En parallèle, la densification questionne en premier chef, l'acceptabilité collective et individuelle de ce processus d'évolution.

L'enjeu sera d'améliorer la compréhension des motifs conduisant à faire de la densification, une réponse adaptée à l'objectif de réduction des atteintes portées à notre environnement.

La proximité des paysages

La valorisation fonctionnelle des paysages

Certains espaces particuliers font l'objet d'une identification cartographique et d'une mobilisation d'outils réglementaires, de processus particuliers, s'appliquant dans les limites de ces secteurs. Cette sectorisation traduit un intérêt particulier, paysager et/ou environnemental.

Les effets de cette sectorisation sont positifs pour les espaces identifiés. Cette démarche de sectorisation qui met l'accent sur des périmètres d'action, ignore tous les ensembles situés entre ces territoires de projet.

Ne pas être sectorisé comme un paysage d'intérêt ne doit pas signifier une absence d'intérêt. L'enjeu est de faire reconnaître l'ensemble des paysages, qu'il s'agisse de paysage du quotidien ou de paysages patrimoniaux, comme des matières de projet.

L'analyse paysagère, les représentations graphiques, excluent très souvent les contextes, hors objet des études. L'appréciation des valeurs du paysage telles que la continuité, la porosité, la transversalité, est de fait amoindrie ou ignorée. L'enjeu est d'adapter les outils de représentation aux caractéristiques et aux échelles du paysage considéré.

Distanciation des paysages

L'approche sectorisée du paysage peut avoir comme objectif la valorisation, la protection de fonctions, d'usages, de pratiques, sans lecture sensible du paysage. A l'inverse le promeneur par son appréciation sensible d'un instant vécu, peut exclure de sa vision du paysage,

certaines valeurs d'usage, de pratiques. La distanciation des paysages résulte ainsi souvent d'une perception au travers d'un filtre qui en réduit la compréhension.

La pratique quotidienne du périurbain est celle d'une territorialité multiple et d'une sectorisation des fonctions. Secteurs résidentiels ou économiques, associés aux multiples temps de déplacement, présentent des tissus spécifiques qui ne sont pas toujours perçus comme des paysages. La distanciation est fréquente.

Le risque de distanciation des paysages fait naître un enjeu : considérer la palette des valeurs paysagères possibles, au-delà des grilles de lecture habituelles.

Continuité territoriale

Alors que la transversalité est une des valeurs reconnues du paysage, la sectorisation des espaces centre l'intérêt sur une entité au risque de la déconnecter de son environnement. La globalité se résume alors à une mosaïque de contextes étanches les uns par rapport aux autres.

L'enjeu est ici d'identifier et de valoriser des continuités de paysage qui tissent des liens entre territoires facilitant notamment la compréhension et l'affirmation des grands paysages départementaux.

L'inscription territoriale de paysages nouveaux

Le bien-être environnemental

Le territoire contribue à la qualité du cadre de vie, dans ses multiples dimensions : la beauté, le confort, l'ambiance (bruit, odeurs...), les services rendus (déplacements, loisirs), les effets sur la santé. La présence de ces valeurs est un enjeu à intégrer dans les projets.

Les objectifs du développement durable se traduisent dans la composition du cadre de vie. Ils constituent un enjeu pour le paysage dans leur dimension de lisibilité, et leur inscription dans les pratiques du territoire, notamment les déplacements actifs (piétons, vélos).

Les usages du cadre de vie contribuent à la sensation d'être au monde, en contact avec les éléments naturels et ceux de la culture, et ... l'enjeu pour le paysage est ici la présence sensible de ces éléments et les sensations du corps dans l'espace.

La valorisation de l'espace public et de l'espace privé

Le territoire combine les espaces intimes de la vie familiale et les espaces publics de la collectivité. Les deux s'articulent dans les pratiques, l'enjeu pour le paysage consiste à ce que le territoire soit perçu et vécu sans rupture, et traduise une cohérence générale.

Les espaces privés contribuent à la perception des espaces publics par les façades et les clôtures. L'espace privé apporte possiblement une valeur à l'espace public, l'enjeu étant de reconnaître ces contributions individuelles aux paysages communs.

Les espaces publics peuvent favoriser la lisibilité des lieux et leur singularité, accueillir et favoriser la vie collective et les rencontres. Ces dimensions constituent un enjeu de paysage, et peuvent être négligées au profit des approches fonctionnelles, notamment liées à l'automobile.

Appropriation des territoires et sentiment d'appartenance

La reconnaissance des lieux, leur singularité, permet aux habitants eux-mêmes de se différencier, et de développer un attachement à leur territoire de vie. Cette valeur est un enjeu de paysage, elle peut être diluée par la banalisation, et renforcée pour certains territoires.

Les représentations construisent l'attachement aux lieux : images, histoires et récits, mais aussi événements, pratiques, œuvres d'art, partages d'expérience. La prise en compte de la perception et des représentations constitue un enjeu pour que le paysage soit abordé dans toutes ses dimensions.

La fréquentation physique des lieux permet, par l'expérience pluri-sensorielle, l'ancrage au réel dans un monde où se développe la virtualité. Le paysage repose sur la possibilité pour les populations d'accéder à cette expérience.

La reconnaissance du territoire passe par l'identification du temps long qui l'a constitué, celui de la nature et celui de l'histoire. C'est un enjeu pour le paysage que ces dimensions soient perceptibles.

L'intérêt du paysage dans un environnement en développement

Apport de l'approche paysagère des territoires

L'approche paysagère intègre la part des perceptions, des représentations, les valeurs culturelles et sensibles, voire affectives, attachées aux lieux, qu'elle synthétise avec les considérations fonctionnelles.

L'approche paysagère conçoit l'espace en fonction de l'expérience physique et sensible, intégrant les usages et les sensations qu'ils procurent.

L'approche paysagère synthétise les objectifs du développement urbain et ceux de la protection de l'environnement naturel, ce qui permet de répondre à l'enjeu d'une approche transversale du territoire.

La place de l'approche paysagère dans les processus de projet relève encore de l'expérimentation et de l'innovation, et représente tant un fort enjeu à saisir par les maîtrises d'ouvrage publiques, qu'une culture à construire.

Capacité d'intervention des collectivités sur les paysages

Les dynamiques territoriales seules ne forment pas de paysage. Celui-ci doit être « souhaité » collectivement, de sorte à orienter les politiques d'évolution territoriales vers un paysage accepté et reconnu. L'enjeu doit être reconnu pour mobiliser les acteurs des évolutions territoriales dans la formulation du paysage souhaité.

En reconnaissant l'enjeu de la qualité paysagère dans la valeur économique des territoires, l'action paysagère peut être considérée comme un investissement et non comme une charge contrainte.

Toute action sur le territoire (planification, aménagement, construction, destruction, gestion...) a une incidence paysagère. Saisir la dimension paysagère de chacune d'entre elles pour œuvrer à la qualité paysagère, même si elles ne sont pas identifiées comme des actions spécifiques sur les paysages, constitue un enjeu.

De nombreuses valeurs du paysage reposent sur l'identification des échelles de perception, qui dépassent souvent les périmètres administratifs. Lors de chaque projet, la reconnaissance des bonnes échelles, permettant de le situer dans le contexte des structures paysagères et celui des perceptions, est un important enjeu de paysage.

Paysages durables

Il arrive que certaines actions ne soient pas pérennes, et voient se tarir les usages ou la gestion. L'enjeu consiste à ce que l'action sur la qualité paysagère soit durable.

Le développement durable repose sur la synthèse des approches sociales, économiques et environnementales, et combine les échelles globales et locales. L'approche paysagère y ajoute la dimension culturelle et celle de la perception par les populations. En ne négligeant ni la transversalité des approches, ni les perceptions, ni l'identification des échelles pertinentes dans les méthodes de projet, l'action paysagère prend en compte l'enjeu de sa durabilité.

Beaucoup d'actions paysagères sont expérimentales ou innovantes. L'enjeu de la durabilité nécessite de tirer correctement les leçons de ces expériences à l'aide d'évaluations.